



Rapport d'audit

Indorama Ventures Recycling Verdun

Adresse de l'audité :	Zone d'activité de l'Atrie, , 55220, Les Souhesmes-Rampont - France
Référence organisme :	595187-26647
Date de l'audit	17/01/2023 - 18/01/2023
Référentiel(s)	Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021
Responsable d'audit :	Marie EBELE
Tél.	06 50 03 36 80
Email	marie.ebele@apave.com

Sommaire

Présentation.....	3
Commentaires du Responsable d'audit.....	5
Données techniques	7
Procès-verbal de clôture	11
Annexes.....	13

Clause de confidentialité :
ce rapport d'audit est confidentiel et limité en diffusion aux services d'Apave Certification et de l'organisme audité.
Il demeure la propriété exclusive d'Apave Certification.

© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse d'Apave Certification
ou de ses ayants causes est illicite

Organisme audité

Nom : Indorama Ventures Recycling Verdun

Adresse : Zone d'activité de l'Atrie,
55220, Les Souhemes-Rampont
France

Représentant de la Direction : Alexandra DEMAULJEAN

Téléphone : 0750592682

Mail : ademauljean@fr.indorama.net

Audit

Type d'audit : Audit unique

Libellé des activités auditées

Production de granulés rPET, de la réception de paillettes PET jusqu'à l'expédition des granulés de rPET + stockage big-bags ou silo.

Quantité totale de MP susceptible d'être présente est de 3966 m³ de répartis en 6 silos de stockage de capacité 375 m³ chacun et 280 + 500 big bags
Quantité totale de PF susceptible d'être présente est de 2769 m³ de répartis en 4 silos de stockage de capacité 360 m³ chacun, 2 boisseaux de 30 m³ et 560 big bags, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 88 000 m². Nombre de lignes : 1 actuellement, 4 à terme.

Référentiel de certification

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

Date(s) et durée de l'audit

1,50 jours - 17/01/2023 - 18/01/2023

Présentation succincte de l'organisme

Indorama Ventures Recycling Verdun (IVRV) est une usine faisant partie du cycle de recyclage du plastique PET. Son activité consiste à transformer des paillettes de PET (elles-mêmes fabriquées à partir de bouteilles ou barquettes issues de la collecte sélective), en granulés de rPET aptes au contact alimentaire grâce à 4 lignes de production. Ces granulés sont destinés à être réincorporés dans de nouvelles bouteilles (bottle to bottle).

Site(s) audité(s) / Audit à distance

Indorama Ventures Recycling Verdun Zone d'activité de l'Atrie 55220 Les Souhesmes-Rampont

Type d'audit : Audit sur site Audit à distance

Spécificités (échantillon, méthodologie, sites temporaires)

Site de production de granulés plastiques démarré au 31 août 2022.

Composition de l'équipe d'audit

Nom	Rôle	Etape 1	Date Etape 1	Sur site	Date Etape 2	Hors site	Total jours
Marie EBELE	Responsable d'audit			1,50	17/01/2023 18/01/2023	0,50	2,00

Date de rédaction du rapport par le Responsable d'audit

Rédaction du rapport d'audit le 18.01.2023

Commentaires généraux du Responsable d'audit

Constats d'audit

Point fort : pratiques, méthodes, techniques ou organisation dépassant les exigences des référentiels.

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
QHSE	Décret n° 2021-461		Volonté du service QHSE de développer une culture efficace au sein du site pour l'ensemble des collaborateurs
Direction	Décret n° 2021-461		Direction investie et consciente des enjeux QHSE

Axe de travail : voie identifiée sur laquelle l'organisme peut progresser.

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
Transmission d'information	Décret n° 2021-461	7	Communication managériale et transmission des consignes
Implication personnel du	Décret n° 2021-461	7	Personnel non investi dans la culture, nécessité du soutien de la direction pour les services supports

Point sensible : alerte sur des points à la limite de la non satisfaction d'exigences des référentiels, risquant d'entraîner des NC à court ou moyen terme.

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
Vérification périodique	Décret n° 2021-461	11	Vérifier la présence de visites/inspections/audits internes à fréquence suffisante en fonction des fuites observées lors de l'audit. Pas fait de manière formelle et périodique Identifié comme NA car site nouveau avec mise en place de procédure en cours
Vérification périodique	Décret n° 2021-461	14	Maintient en état des équipements de rétention des fuites liés à la manipulation, au transport, au stockage et transformation (point e du décret 2021-461 du 16/04/2021). Pas de présence de visites/inspections/audits focalisés sur

			<p>l'état de ces équipements de rétention et d'aspiration (broyage, aspiration) de façon formelle. Pas de programme de maintenance préventif et les actions correctives (Maintenance) Pas suffisamment formelle Jugé comme NA car site nouveau avec mise en place de procédures en cours</p>
Inspection/ semestriel	audit	Décret n° 2021- 461	<p>17</p> <p>Contrôles internes semestriels des procédures mises en place par l'intervenant (zones à risque, détection des fuites, confinement en cas de fuite, nettoyage, surveillance, maintenance des équipements, formation/sensibilisation du personnel) - point g du décret 2021-461 du 16/04/2021 Jugé comme NA car site nouveau avec mise en place de procédures en cours</p>

Données techniques

Justification des exclusions/non applicabilités d'exigence

Les points 11,14 et 17 ont été jugés comme NA et placés en « point sensible » car le site à démarré les tests au mois d'Aout, pas encore en phase réelle de production et les procédures, vérification périodique sont en cours de mises en place.

Le pont 5 quant à lui n'est pas applicable sur un site de production de granulés.

Informations sur les processus externalisés

IVRV externalise son activité de nettoyage et d'entretien ainsi qu'une partie de son stockage de PF (239T de GR007) de manière temporaire.

Si la réalisation du produit ou service se fait sur la base d'un travail en équipe

Description de l'organisation et de l'activité des équipes : 5x8

Justification si toutes les équipes ne sont pas auditées : Toutes les équipes ont la même activité

Changements significatifs intervenus depuis le dernier audit

Sans objet

Incidents intervenus depuis le dernier audit

Sans objet

Exigences réglementaires relatives aux activités de l'organisme

N° rubrique ICPE	Volume	Régime
2661-1a	200t/j	A
2662-1	6735 m2	E
2714-1	3966 m2	E
1185-2a	1t	DC

Mise en demeure ou procès-verbal en cours oui non

Commentaires sur l'utilisation de la marques

L'organisme utilise le droit d'utilisation de la marque de certification délivrée par Apave Certification. oui non

La marque est utilisée d'une façon claire et sincère. oui non

Le règlement d'utilisation de la marque de certification est respecté. oui non
Preuve :

Traitement des plaintes/réclamations client et/ou de parties intéressées faites auprès d'Apave Certification

Conclusions de l'audit

Non-Conformité(s)

Nombre:	Emise(s)	Levée(s)	A vérifier lors du prochain audit
Majeure	0	0	0
Mineure	3	0	3

Fiche(s) de Non-Conformité issues d'audits précédents

Nombre	Traité(s) et jointe(s)	Reconduite(s) en NC
0	0	0

Objectifs de l'audit

Les objectifs de l'audit tels qu'indiqués au plan d'audit ont été atteints :

oui

non Commentaire(s) :

Périmètre de certification

Le périmètre de certification est en adéquation avec les activités et le(s) site(s) audité(s) :

oui

non Commentaire(s) :

En cas d'audit à distance

Adéquation des outils utilisés et de la durée d'audit :

oui

non Commentaire(s) :

Avis sur le système de management par rapport au(x) référentiel(s) audité(s)

Adéquation : Les procédures définies sont globalement en accord avec les exigences du décret 2021-461.

Conformité : Le site n'est pas entièrement conforme aux exigences du décret 2021-461

Mise en Œuvre : les personnes interviewées ont un bon niveau de connaissance des procédures définies. Cependant les 3 non-conformités mineures identifiées au cours de l'audit indiquent que la maîtrise de la perte des granulés sur site doit être améliorée. Elles mettent en avant uniquement des déversements accidentels de granulés et/ou paillettes PET dans l'environnement

Efficacité : La réduction du risque de dissémination des granulés dans l'environnement repose beaucoup sur les activités humaines. Les tours QSE sont un bon outil pour détecter rapidement les dérives et communiquer avec les équipes. Aussi, l'investissement de l'équipe QSE pour trouver des solutions techniques efficaces et pérennes en limitant les contraintes est notable.

Synthèse générale : La naissance du site de IVRV ne permet pas d'être conforme avec le décret, cependant, l'investissement des équipes permettra de trouver des solutions techniques efficaces pour limiter la dispersion de granulés dans l'environnement. Des NC mineures et des points sensibles pourront être levés quand les procédures auront été défini et que le recul sur l'activité réalisé aura été pris.

Procès-verbal de clôture (1/2)

Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en français	<p>Production de granulés rPET, de la réception de paillettes PET jusqu'à l'expédition des granulés de rPET + stockage big-bags ou silo.</p> <p>Quantité totale de MP susceptible d'être présente est de 3966 m3 de répartis en 6 silos de stockage de capacité 375 m3 chacun et 280 + 500 big bags</p> <p>Quantité totale de PF susceptible d'être présente est de 2769 m3 de répartis en 4 silos de stockage de capacité 360 m3 chacun, 2 boisseaux de 30 m3 et 560 big bags, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 88 000 m2. Nombre de lignes : 1 actuellement, 4 à terme.</p>
	<p>Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Modification :</p>
Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en anglais	<p>Confirmé : <input type="checkbox"/></p> <p>Modification :</p>
Dénomination sociale devant figurer sur le certificat	<p>Indorama Ventures Recycling Verdun</p>
	<p>Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Modification :</p>
Nombre et adresse(s) du(des) site(s) concerné(s) par la certification	<p>Indorama Ventures Recycling Verdun Zone d'activité de l'Atrie 55220 Les Souhesmes-Rampont</p>
	<p>Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Modification :</p>

Procès-verbal de clôture (2/2)

Nombre d'écarts relevés :

[0] Non-conformité(s) majeure(s) [3] Non-conformité(s) mineure(s)**Commentaires de l'organisme audité**

Le représentant de l'organisme reconnaît avoir pris connaissance du contenu du présent procès-verbal et du contenu des fiches de Non-Conformités annoncées ci-dessus et exprime éventuellement son désaccord, étant entendu que seul le Comité de Certification peut décider de l'attribution, du maintien, du renouvellement ou de l'extension du certificat.

Visa du représentant de l'organisme audité :*Marina MARTIN*

Compte tenu des documents présentés, des sites visités, et des réponses données aux questions posées, les auditeurs déclarent, si tel est le cas, avoir effectué leur mission dans des conditions satisfaisantes.

La signature des auditeurs n'engage en aucune façon leur responsabilité personnelle ou celle de leur employeur en cas d'incidents, d'accidents ou erreurs commises par l'organisme après attribution du (des) certificat(s).

Visa de(des) l'auditeur(s) : *Marie Ebele***Date :** 26/01/2023

Annexes

Principes

Feuille de présence

Fiche(s) de Non-Conformité

Plan d'audit réalisé

Revue des éléments de chiffrage

Définition des différentes catégories de constats d'audit.

Point Fort : PF

Elément du Système de Management sur lequel l'organisme soit dépasse les exigences du référentiel d'audit, soit se distingue par une pratique, méthode ou technique performante.

Point Sensible : PS

Elément du Système de Management sur lequel des preuves d'audit montrent que l'organisme, actuellement conforme, risque de ne plus atteindre les exigences du référentiel à court ou moyen terme.

Le point sensible ne demande pas d'actions correctives mais il sera réévalué lors de l'audit suivant

Axes de travail : AT

Voie identifiée sur laquelle l'organisme peut progresser.

Non Conformité Majeure : NC Maj

Non-satisfaction d'une exigence du référentiel qui affecte la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.

Une Non-Conformité est classée majeure s'il existe un doute significatif quant à la mise en place d'une maîtrise efficace des processus ou que des produits ou services rempliront les exigences spécifiées.

Une certification ne peut être délivrée, maintenue ou renouvelée tant qu'il reste une Non Conformité Majeure non levée.

Un ensemble de Non Conformités Mineures non levées sur un même thème peut être considéré comme constituant globalement une Non Conformité Majeure non levée.

Non Conformité Mineure : NC Min

Non-satisfaction d'une exigence du référentiel qui n'affecte pas la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.

Une certification peut être délivrée, maintenue ou renouvelée en présence de Non-Conformités mineures non levées.

But et contenu des différents audits du cycle de certification

Audit Etape 1 : Préparation approfondie sur site. Il est réalisé systématiquement lors de la certification initiale ou lors de changement important intervenu dans l'organisme et consiste à :

- revoir les informations documentées du système de management,
- évaluer le lieu et les conditions spécifiques du (des) site(s) et créer l'occasion d'un échange d'informations avec le personnel afin de déterminer le niveau de préparation pour l'audit d'étape 2,
- procéder à une revue de la prise en compte des exigences du(des) référentiel(s), notamment en ce qui concerne l'identification des performances clés, des processus, des objectifs et du fonctionnement du système de management,
- obtenir les informations nécessaires concernant le périmètre du système de management, le ou les sites à auditer, les processus et l'équipement utilisés, les niveaux de maîtrises établis (en particulier dans le cas de multisites) ainsi que les exigences légales et réglementaires applicables,
- procéder à une revue de l'affectation des ressources et de convenir des détails de l'audit d'étape 2,

- déterminer si les audits internes et la revue de direction ont été planifiés et réalisés et si le niveau de mise en œuvre du système de management atteste que l'organisme est prêt pour l'audit d'étape 2,
- établir un projet de plan de l'audit d'étape 2.

Audit sur site (Etape 2) : Audit sur site du système de management réalisé par l'équipe d'audit selon le plan défini lors de l'Etape 1. Il porte sur les éléments suivants :

- les informations et les preuves relatives à la conformité à toutes les exigences du(des) référentiel(s) du système de management,
- la surveillance, le mesurage, le compte rendu et la revue des performances par rapport aux objectifs de performance clés et aux cibles,
- l'aptitude du système de management de l'organisme et les performances concernant la satisfaction des exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables,
- la maîtrise opérationnelle des processus de l'organisme,
- les audits internes et la revue de direction,
- les responsabilités de la direction vis-à-vis des politiques de l'organisme,
- les liens entre les exigences normatives, la politique, les objectifs de performance et les cibles, les exigences juridiques applicables, les responsabilités, les compétences du personnel, les opérations, les procédures, les données de performance et les résultats et conclusions des audits internes.

Audit de surveillance : audits sur site qui ne sont pas nécessairement des audits du système complet. Ils sont planifiés de telle sorte que les domaines et les fonctions représentatifs, couverts par le système de management, soient suivis régulièrement. Ils prennent en compte les modifications survenues pendant l'année. Il porte sur les éléments suivants :

- les audits internes et la revue de direction,
- la revue des actions entreprises vis-à-vis des non-conformités identifiées au cours de l'audit précédent,
- le traitement des plaintes,
- l'efficacité du système de management par rapport à la réalisation des objectifs de l'organisme certifié et des résultats escomptés du système de management pertinent,
- l'état d'avancement des activités planifiées visant à l'amélioration continue,
- la maîtrise opérationnelle continue,
- la revue de toute modification apportée,
- l'utilisation des marques et/ou toute autre référence à la(aux) certification(s).

Il est programmé dans un délai de 12 mois à compter de la date de décision de certification puis une fois par année civile.

Audit de renouvellement : audit sur site qui permet de s'assurer que le système de management demeure conforme au(x) référentiel(s), et qu'il est appliqué et efficace.

Il est planifié le 36^{ème} mois après l'audit de certification, soit environ 2 mois avant la fin de validité du(des) certificat(s).

Délais de certification

Réunion de clôture/envoi rapport et fiche(s) d'écart	1 semaine
Fiche(s) d'écart/Proposition d'actions	90 jours max
Proposition d'actions/Analyse des preuves	1 semaine
Rapport envoyé au Comité de certification/Décision	2 semaines

Fiche de Non-Conformité n° 01

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret n° 2021-461	§ : 6	Concerne <input checked="" type="checkbox"/> l'application <input type="checkbox"/> la documentation	
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : IRVR	
	(6) Activité réalisées en interne au niveau de ces granulés pour le transport. Déchargement au niveau des quais – Léger déversement de paillettes lors des livraisons WELLMANN car pas de boudin d'isolation sur le bas des sas.			
ORGANISME AUDITE	Risque : Dispersion des paillettes PET dans l'environnement			
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 18.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>
	Analyse des causes : Pas de boudin d'isolation sur le bas des sas/quais, et benne à fond mouvant			
APAVE CERTIFICATION	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) : Action curative : nettoyage grâce au kit (pelle, balayette et caisse palette) et affichage pour les prestataires externes			
	Date d'application : Octobre 2022			
	Représentant de l'organisme : Marina MARTIN		Date : 18.01.2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>
APAVE CERTIFICATION	Commentaires de l'auditeur : A travailler pour trouver une action en prévention et étudier les possibilités			
	En attente de vérification :			
	<input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site			
APAVE CERTIFICATION	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 18.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>
	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions			
	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart levé	
APAVE CERTIFICATION	Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°	
	Commentaires :			
	Nom de l'auditeur :		Date :	Visa
APAVE CERTIFICATION	Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :			
	Nom du Responsable Certification		Date :	Visa

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Fiche de Non-Conformité n° 02

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret n° 2021-461	§ :11	Concerne <input checked="" type="checkbox"/> l'application <input checked="" type="checkbox"/> la documentation		
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : IRVR		
	(11) Vérification périodique (visites, inspections, audits) des zones de stockage (point b du décret 2021-461 du 16/04/2021). Fuites conséquentes quand déversement, restant incrusté en question du macadam qui permet difficilement le balayage manuel.				
	Risque : Dispersion des granulés dans l'environnement				
Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 18.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>		
ORGANISME AUDITE	Analyse des causes : Stockage hors zone réglementée (extérieure sur zone de circulation) qui engendre la dégradation de bigs bags				
	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) : Ranger les bigs bags dans les zones de stockage Mettre en place un plan de nettoyage pour les zones extérieures Etude en cours pour balayeuse industrielle performante pour permettre le nettoyage efficace des extérieurs				
	Date d'application :				
	Représentant de l'organisme : Marina MARTIN		Date : 18.01.2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>	
APAVE CERTIFICATION	Commentaires de l'auditeur : Non-conformité à lever lorsque la mise en place des actions sera effective En attente de vérification : <input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site				
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 18.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions				
APAVE CERTIFICATION	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart levé		
	Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°		
	Commentaires :				
	Nom de l'auditeur :		Date :	Visa	
Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :					
Nom du Responsable Certification		Date :	Visa		

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Fiche de Non-Conformité n° 03

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret n° 2021-461	§ :12	Concerne <input checked="" type="checkbox"/> l'application <input type="checkbox"/> la documentation		
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : IRVR		
	(12) Nettoyage des zones de fuites (dalles, asphalte) et des dispositifs de rétention (bassins, etc) ; point d du décret 2021-461 du 16/04/2021). Nombreux granulés dispersés en extérieur dans l'enceinte du site, dû au stockage externe				
Risque : Dispersion des granulés dans l'environnement					
Nom de l'auditeur : Marie EBELE			Date : 18.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
ORGANISME AUDITE	Analyse des causes :				
	Stockage hors zone réglementée (extérieure sur zone de circulation) qui engendre la dégradation de bigs bags				
	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) :				
	Ranger les bigs bags dans les zones de stockage Mettre en place un plan de nettoyage pour les zones extérieures Etude en cours pour balayeuse industrielle performante pour permettre le nettoyage efficace des extérieurs				
Date d'application :					
Représentant de l'organisme : Marina MARTIN			Date : 18.01.2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>	
APAVE CERTIFICATION	Commentaires de l'auditeur :				
	Non-conformité à lever lorsque la mise en place des actions sera effective				
	En attente de vérification :				
<input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site					
Nom de l'auditeur : M.EBELE			Date : 18.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
APAVE CERTIFICATION	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions				
	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart levé		
	Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°		
	Commentaires :				
	Nom de l'auditeur :			Date :	Visa
	Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :				
Nom du Responsable Certification			Date :	Visa	

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Organisme à auditer : **Indorama Ventures Recycling Verdun**

Audit Audit unique

Objectifs de l'audit

- Déterminer la conformité de tout ou parties du système de management aux critères d'audit
- Déterminer la capacité du système de management à assurer que l'organisme répond aux exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables
- Déterminer l'efficacité du système de management à assurer que l'organisme peut raisonnablement s'attendre à atteindre ses objectifs spécifiés
- Identifier les axes de travail du système de management

Périmètre de l'audit

Unités organisationnelles/Fonctionnelles – Processus - Activités :	Site(s) :	Date(s) de l'audit :
Transformation de paillettes plastiques en granulés plastiques	Site IVRV Verdun	17-18/01/2023
Nombre de jours sur site : Sur site		

L'audit est fondé sur un processus d'échantillonnage des informations possibles

Critères d'audit

- Référentiel(s) de certification : Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement
- Processus et documentation de l'organisme audité

Composition de l'équipe d'audit :

Nom	Rôle	Etape 1	Date Etape 1	Sur site	Date Etape 2	Hors site	Total jours
Marie EBELE	Responsable d'audit			1,50	17/01/2023 18/01/2023	0,50	2,00

Et

M.	<input type="checkbox"/> observateur <input type="checkbox"/> traducteur
M.	<input type="checkbox"/> observateur <input type="checkbox"/> traducteur

Type d'audit

- Sur site
 A distance → outil utilisé :

Date/heure	§ réf.					Thème(s) – Préciser les noms des sites audités et des processus /services concernés	Equipe d'audit (RA, A, ET)	Site (ou à distance)	Personnes accompagnantes/ Fonctions
	Q	E	En	S	A				
17/01 8h30-9h00						Réunion d'ouverture	RA	X	RQHSE CQHSE DIR
9h00-9h30						Présentation et organisation de l'entreprise	RA	X	RQHSE CQHSE
9h30-11h00						Réception matière/ mise en stockage	RA	X	RQHSE CQHSE RLOG
11h-11h15						Recette silos tour de dosage	RA	X	RQHSE CQHSE
11h15-12h15						Ligne de production 1	RA	X	RQHSE CQHSE
12h15-13h00						Pause déjeuner			
13h00-14h00						Ligne de production 2	RA	X	RQHSE CQHSE
14h00-15h00						Interview équipe de maintenance	RA	X	RQHSE CQHSE RMaint
15h00-17h00						Les abords du site	RA	X	RQHSE CQHSE
18/01 8h30-10h30						Hall de stockage	RA	X	RQHSE CQHSE RLOG
10h30-12h00						Préparation de réunion de clôture + point de l'audit	RA	X	RQHSE CQHSE
19/01						Réunion de clôture (officielle)	RA	X	RQHSE CQHSE DIR

Q = Qualité – E = Environnement – En = Energie – S = Santé et Sécurité – A = Autre référentiel (ex ISO 3834, ISO 19443)

En ISO 45001, les 3 fonctions suivantes doivent être obligatoirement auditées et invitées en réunion de clôture (toute absence devra être justifiée et documentée) :

- les cadres légalement responsables de la SST,
- le personnel responsable du suivi de la santé des employés et
- le(s) représentant(s) des employés responsable(s) de la SST

Projet de plan d'audit établi le : 10.01.2023 Rédaction par le RA : Marie EBELE

© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse d'Apave Certification ou de ses ayants cause est illicite

Plan d'audit revu le : 17/01/2023

Plan d'audit réalisé

Le plan d'audit définitif est à insérer dans le rapport d'audit

Indiquer tout écart par rapport au plan d'audit (établi ou revu) et les raisons expliquant ces écarts

Marina MARTIN

Marie Ebele

Cet audit s'insère dans le cadre du programme d'audit suivant (*Ne concerne que les normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001*) :

Programme d'audit																		
Toutes les activités et tous les chapitres doivent être vus en audit initial et en renouvellement. En dehors des chapitres devant être vus à chaque audit, il convient de déterminer lesquels seront vus en S1 et en S2 dans le tableau ci-dessous.																		
	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3	5.4	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	7.1	7.2	7.3	7.4
Audit I et R	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
S1						x				x	x							
S2						x				x	X							
Autre :																		

	7.5	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	9.1	9.2	9.3	10
Audit I et R	x	x	x	X	X	X	X	X	x	x	x	x
S1		x								x	x	x
S2		x								x	x	x
Autre :												

Ce programme pourra faire l'objet de modification dans le cadre d'évolution substantielle durant le cycle d'audit.

Revue des éléments du chiffrage

	Déclaré en Carte d'identité/revue de contrat	Éléments constatés en cours d'audit
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation du nombre de site(s) concerné(s) par le périmètre 	Indorama Ventures Recycling Verdun Zone d'activité de l'Atrie 55220 Les Souhesmes-Rampont	Indorama Ventures Recycling Verdun Zone d'activité de l'Atrie 55220 Les Souhesmes-Rampont
<ul style="list-style-type: none"> En cas de certification multisite, vérification des conditions de : <ul style="list-style-type: none"> L'échantillonnage, L'organisation en multisite. 	N/A	N/A
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation de l'existence de sites temporaires déclarés dans carte d'identité (Ex : chantier) 	N/A	N/A
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation du nombre d'employés global du périmètre ou par site 	31	31
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation du nombre d'employés effectif 	31 en 5 X 8	31 en 5 X 8
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation des facteurs d'ajustement (augmentation et réduction de durée) 	+ 0,5j Car 1340 BB et 12 silos bien groupés sur 8,8ha. 1 seule ligne.	+ 0,5j Car 1340 BB et 12 silos bien groupés sur 8,8ha. 1 seule ligne.
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation des exclusions (Ex : conception en ISO 9001) 	aucune mentionnée.	aucune mentionnée.
<ul style="list-style-type: none"> En cas de SM Intégré, vérification du facteur d'intégration déclaré dans la carte d'identité 	NA	NA
<ul style="list-style-type: none"> En cas de SMEn, vérification de : <ul style="list-style-type: none"> L'effectif dédié au SMEn déclaré ; Le nombre de types d'énergie déclaré ; Le nombre d'usages énergétiques significatifs déclaré ; La consommation énergétique annuelle (globale ou par site) déclarée. 	NA	NA
<ul style="list-style-type: none"> Activité 	<p>Production de granulés rPET, de la réception de paillettes PET jusqu'à l'expédition des granulés de rPET + stockage big-bags ou silo.</p> <p>Quantité totale de MP susceptible d'être présente est de 3966 m3 de répartis en 6 silos de stockage de capacité 375 m3 chacun et 280 + 500 big bags</p> <p>Quantité totale de PF susceptible d'être présente est de 2769 m3 de répartis en 4 silos de stockage de capacité 360 m3 chacun, 2 boisseaux de 30 m3 et 560 big bags, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 88 000 m2. Nombre de</p>	<p>Production de granulés rPET, de la réception de paillettes PET jusqu'à l'expédition des granulés de rPET + stockage big-bags ou silo.</p> <p>Quantité totale de MP susceptible d'être présente est de 3966 m3 de répartis en 6 silos de stockage de capacité 375 m3 chacun et 280 + 500 big bags</p> <p>Quantité totale de PF susceptible d'être présente est de 2769 m3 de répartis en 4 silos de stockage de capacité 360 m3 chacun, 2 boisseaux de 30 m3 et 560 big bags, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les</p>

	lignes : 1 actuellement, 4 à terme.	bâtiments) de 88 000 m2. Nombre de lignes : 1 actuellement, 4 à terme.
• Secteurs	NS - Pas de secteurs	NA

Différences : oui (*) non

Commentaire :

Date et visa auditeur : Marie EBELE / 17.01.2023

Marie Ebele

(*) Si oui contacter de façon urgente le Chargé d'Affaires car ceci peut nécessiter d'allonger la durée de l'audit ou de réaliser un audit complémentaire après ajustement de la proposition.